

## Conférence régionale Européenne (session extraordinaire)

Discours de Ronald K. Noble, Secrétaire général d'INTERPOL  
Lyon, France, 07 juin 2006

Monsieur Rodolfo Ronconi, Président de la Conférence et Vice-président du Comité exécutif pour l'Europe,  
Monsieur Kenneth Pandolfi, Délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe,  
Monsieur Juergen Stock, Délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe,  
Monsieur Peter Dyhre, Président du Comité européen d'INTERPOL,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation de la région européenne d'INTERPOL,  
Mesdames et Messieurs les Chefs des Bureaux centraux nationaux INTERPOL,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de police,  
Chers collègues des services de police et autres services chargés de l'application de la loi,  
Cher personnel dévoué du Secrétariat général d'INTERPOL,  
Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à cette session extraordinaire de la Conférence régionale européenne d'INTERPOL.

Sans que cela soit de votre faute et en raison de décisions prises au niveau politique, INTERPOL a été forcé de tenir la 35<sup>ème</sup> Conférence régionale européenne à Minsk (Biélorus), le mois dernier, en présence de seulement dix pays membres de sa région européenne et sans aucun membre de son Comité exécutif représentant cette région.

Parce que si peu de pays ont été autorisés à participer, peu de pays ont pu m'entendre expliquer pourquoi il était si important que cette conférence se tienne dans ce lieu précis et à cette date précise, en dépit de cette faible participation.

Ce que j'ai donc l'intention de faire ce matin est de prononcer le même discours que celui de Minsk, en adaptant seulement la date et le lieu. J'espère que mes explications vous aideront à mieux comprendre pourquoi nous avons fait ce que nous avons fait. Je vous ferai part ensuite de certains des enseignements qu'à mon sens, nous avons tirés de cette expérience. Enfin – après la pause – j'aborderai certaines des questions importantes que vous allez examiner, ici, aujourd'hui.

Et maintenant, voici une nouvelle fois le discours que j'ai prononcé à Minsk, dans lequel seuls la date et le lieu changent.

"On m'a demandé très fréquemment, ces derniers temps, pourquoi INTERPOL tenait sa 35<sup>ème</sup> Conférence régionale européenne à Minsk (Biélorus). Ma réponse est très simple : parce que la question mise aux voix, les chefs de délégation de la région européenne d'INTERPOL en ont décidé ainsi à une majorité écrasante. Le vote a été transparent, . . . et conforme au [Statut comme aux règles et aux règlements d'INTERPOL](#).

Lorsqu'il s'agit d'organiser une conférence régionale dans n'importe lequel des [184 pays membres d'INTERPOL](#), le pays qui offre de l'accueillir doit nous assurer que les conditions essentielles requises par le Statut ainsi que par les règles et règlements d'INTERPOL concernant l'organisation d'une conférence seront remplies. Le Biélorus remplissait ces conditions.

D'ordinaire, les conférences régionales d'INTERPOL attirent très peu l'attention du public. Les réunions techniques de professionnels de la police sont rarement considérées comme présentant un intérêt

journalistique. Nous avons tenu des réunions régionales dans des pays qui, à ce moment-là, connaissaient des crises internes difficiles ou d'autres problèmes. Nous avons tenu des réunions dans des pays dont la rumeur disait les plus hautes instances de l'État corrompues ; nous avons tenu des réunions dans des pays dont la police était accusée de brutalité ; nous avons tenu des réunions dans des pays où l'on pensait que des révolutions étaient en marche ou nécessaires, selon les interlocuteurs. Certaines de nos réunions ont eu lieu dans des pays, ici, en Europe, comme la Géorgie ou l'Ukraine, qui ont connu une révolution et un renversement de gouvernement dans les mois ou les années qui ont suivi.

Le lieu de ces réunions dépendait non de ce qui se passait sur le plan interne dans le pays concerné au moment de la manifestation en question, mais de la volonté de nos Membres, exprimée démocratiquement.

Chaque fois que des réunions se sont déroulées dans des pays objets de controverse, aucun pays ou groupe de pays n'a essayé d'y faire obstacle, et aucun pays ou groupe de pays n'a porté atteinte à notre Statut en essayant d'empêcher que des membres du Comité exécutif ou du personnel d'INTERPOL y participent.

Aucun pays ou groupe de pays ne devrait jamais essayer de nous empêcher de faire notre travail. INTERPOL est, au monde, l'organisation internationale de police la plus importante, la seule organisation de police de dimension véritablement mondiale et l'organisme de police international le plus efficace. Notre travail aide à assurer la sécurité et la sûreté des citoyens aux niveaux national, régional et mondial.

La démocratie, à INTERPOL, s'exprime par une règle : un pays, une voix. Si quelqu'un veut diriger cette organisation, il lui faut être élu, et lorsque son mandat arrive à son terme, il lui faut partir. Notre organisation ne donne à aucun pays ou groupe de pays le droit de mettre son veto à quoi que ce soit que nous ayons décidé démocratiquement. C'est l'une des choses qui font la singularité d'INTERPOL.

INTERPOL fête cette année le 50<sup>ème</sup> anniversaire de son Statut. Notre Statut fixe le cadre de tout ce que nous faisons. L'une de ses plus importantes dispositions est son [article 3](#), qui stipule clairement que " toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial est rigoureusement interdite à l'Organisation".

Le fait que certains pays aient donné pour instructions à des fonctionnaires d'INTERPOL de ne pas participer à cette conférence à Minsk constitue un important exemple des difficultés qui se présentent dans ce domaine. Ces instructions ont été données à des fonctionnaires mis à disposition à INTERPOL, et elles ont également été données aux membres de notre Comité exécutif. Or, qu'un pays décide de ne pas envoyer de délégation à la conférence est une chose – bien assez problématique en elle-même –, mais c'est une toute chose que de s'immiscer dans le travail effectué par des fonctionnaires d'INTERPOL dans l'exercice de leurs fonctions statutaires pour le compte de l'Organisation.

Comme dans la plupart des autres organisations internationales politiquement neutres, les fonctionnaires d'INTERPOL sont censés agir pour le compte de l'organisation et non pour celui d'un pays, quel qu'il soit. C'est là un principe essentiel énoncé dans le Statut d'INTERPOL et dans d'autres textes fondamentaux de l'Organisation, comme il l'est dans les textes de la plupart des autres organisations internationales politiquement neutres telles que les Nations Unies.

Aux termes de l'[article 30](#) de notre Statut, "dans l'exercice de leurs fonctions, le Secrétaire Général et le personnel ne solliciteront, ni n'accepteront d'instructions d'aucun Gouvernement ou d'aucune autorité étrangère à l'Organisation". Cet article poursuit ainsi : "Chaque Membre de l'Organisation s'engage à respecter le caractère exclusivement international de la mission du Secrétaire Général et du personnel et à ne pas les influencer dans l'exécution de leur tâche". C'est partant de ce principe que les pays acceptent de mettre certains de leurs fonctionnaires à disposition auprès de l'Organisation. Pourtant – et c'est à déplorer – les services de police et autres services chargés de l'application de la loi d'un certain nombre de nos pays ont été contraints à enfreindre cet accord, pour exécuter des ordres donnés au niveau politique, en donnant pour instructions à certains membres du personnel de ne pas assister à cette conférence.

La situation pour ce qui est des membres de notre Comité exécutif est particulièrement préoccupante. Selon l'article 21 de notre Statut, "dans l'exercice de leurs fonctions, toutes les personnalités composant le Comité exécutif se conduiront comme des représentants de l'Organisation et non comme des représentants de leurs pays respectifs". Lorsque les pays concernés ont donné pour instructions aux membres du Comité exécutif de ne pas assister à cette conférence, ils les ont mis dans l'impossibilité de s'acquitter de cette obligation. Voilà qui est profondément préoccupant. Notre Vice-président pour l'Europe, Rodolfo Ronconi, ainsi que Kenneth Pandolfi, Juergen Stock et Francisco Aranda, membres du Comité exécutif, n'ont pu venir à Minsk en personne, mais ils étaient avec nous en pensée, comme les Directeurs de police et Chefs de B.C.N. de l'ensemble de nos 46 pays membres de la région européenne. Fort heureusement, George Boustani, Délégué auprès du Comité exécutif d'INTERPOL pour l'Asie, et Petter Dyhre, Président du Comité européen d'INTERPOL, étaient disponibles et ont pu participer à la réunion et la présider.

Les pays ne devraient jamais s'immiscer dans le travail effectué par des fonctionnaires d'INTERPOL dans l'exercice de leurs fonctions statutaires pour le compte de l'Organisation.

INTERPOL compte 184 pays membres. Les gouvernements de ces pays ont constamment des activités à caractère politique, mais INTERPOL ne peut pas prendre part à ces activités. INTERPOL doit demeurer indépendant et politiquement neutre, entièrement voué à sa mission internationale qui est d'aider les polices du monde à lutter contre la grande criminalité transnationale et le terrorisme, sans quoi il ne peut pas fonctionner efficacement. Pour dire les choses simplement : il ne faut pas mélanger politique et travail de police.

Il se trouve que le lieu de la 35<sup>ème</sup> Conférence régionale européenne a été le Bélarus, mais cela n'a rien à voir avec son thème ou son but. Il s'agit, lors de ces conférences, de débattre du travail de police opérationnel. Rien de plus, rien de moins.

Le fait qu'INTERPOL tienne une conférence dans un pays donné ne signifie pas qu'il cautionne la politique de ce pays. Son Statut interdit à INTERPOL toute activité dans le domaine politique. Là encore, nous en revenons au principe élémentaire que je viens d'énoncer : il ne faut pas mélanger politique et travail de police.

Les citoyens du monde attendent et méritent de la part d'INTERPOL, dans l'accomplissement de sa mission de lutte contre le crime, un dévouement plein et entier et sans concessions à la politique . Comme d'autres organisations œuvrant dans le domaine de la sûreté publique ou de la santé , INTERPOL doit poursuivre sa tâche partout dans le monde quelle que soit la situation politique – tout comme les médecins, le personnel des services de secours aux victimes de catastrophes et les groupes d'assistance humanitaire doivent poursuivre leur tâche partout dans le monde quelle que soit la situation politique.

Malheureusement, nous avons vu trop d'exemples de situations où la politique a gêné le partage et/ou l'utilisation d'informations de police transfrontières, et conduit à des événements tragiques .

Malgré les différences politiques, les gouvernements continuent à avoir des relations diplomatiques parce qu'ils savent qu'il faut garder ouverts les canaux de communication. De même, INTERPOL doit toujours s'employer à garder ouverts les canaux de communication entre les services chargés de l'application de la loi du monde entier.

De fait, malgré les différences politiques, les pays continuent à communiquer à de nombreux niveaux parce qu'il reste des questions importantes qui, quoi qu'il en soit, doivent être réglées. L'application de la loi est l'une de ces questions importantes. Les malfaiteurs ne cessent pas leurs activités en raison des différences politiques. C'est pourquoi selon la presse, par exemple, malgré les différences politiques entre l'Union européenne et le Bélarus, la police allemande s'est rendue à Minsk le mois dernier afin de participer à un séminaire sur la contrefaçon. Si rien n'arrête le crime, rien ne doit non plus arrêter le travail de la police.

Qu'INTERPOL doive demeurer politiquement neutre ne signifie pas qu'il refuse de voir les réalités politiques. Pour éviter les situations telles que celle d'aujourd'hui, dans lesquelles des organes politiques prennent des mesures qui nuisent au travail des services chargés de l'application de la loi, INTERPOL doit faire en sorte que les organes politiques bénéficient de son point de vue et de ses arguments modérateurs.

A cette fin, INTERPOL redoublera d'efforts pour rechercher plus activement la communication avec ces organes. Nous avons tiré les enseignements de cette situation, et la nécessité d'une meilleure communication avec les organes gouvernementaux dont les actions sont susceptibles de nuire à notre travail est l'un de ces enseignements.

Il importe de communiquer activement, non seulement avec les organes gouvernementaux, mais aussi avec les autres organisations internationales. Cette communication est importante non seulement parce qu'elle permet d'éviter des problèmes, mais aussi parce qu'elle a des retombées positives. Notre relation avec les Nations Unies, par exemple, a eu des retombées certaines sur l'application de la loi. La création de la notice spéciale INTERPOL-Nations Unies n'est qu'un exemple de ces retombées.

Aujourd'hui, les menaces que sont le terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale ignorent les frontières nationales. Si les pays sont isolés du fait de ces frontières, les organisations criminelles internationales, elles, ne le sont pas. Ces organisations opèrent par-delà les frontières. Les polices doivent donc communiquer et coopérer par-delà les frontières. Cela signifie que nous, communauté des services chargés de l'application de la loi, ne pouvons être prisonniers de considérations politiques si nous voulons pouvoir remplir notre mission.

Et nous remplirons notre mission. Le fait qu'un si grand nombre de nos collègues n'ait pas été en mesure de se joindre à nous, ici, à Minsk, a constitué un obstacle, en nous empêchant de faire en sorte que chacun participe au débat sur les importants enjeux du travail de police opérationnel à l'ordre du jour de la conférence. Mais les policiers savent comment faire face aux obstacles. Les policiers s'adaptent. Du fait d'instructions données au niveau politique, nombre de nos collègues policiers n'ont pas pu être présents avec nous à Minsk. Nous avons fait face à cet obstacle. Nous nous sommes adaptés. Nous avons tenu une réunion à Minsk avec ceux qui ont pu être là, et nous avons trouvé un moyen de permettre à la voix de nos autres collègues de se faire entendre elle aussi.

Cette organisation a été créée par des policiers, pas par des politiciens. Les policiers savent qu'il est nécessaire de s'assurer toutes les sources possibles d'information et de coopération dans la lutte contre le crime, et combien il est dangereux d'exclure de cet échange la police de quelque pays que ce soit. Nous devons appliquer ce principe fondamental en nous assurant que ceux de nos collègues que l'on a empêchés de nous rejoindre à Minsk soient tout de même entendus sur les questions débattues lors de cette conférence. Nous devons trouver un moyen de faire cela rapidement, de préférence avant la fin de cette année. Nous tenons aujourd'hui l'engagement pris à Minsk.

Qu'il s'agisse d'abus pédosexuels, de trafic d'êtres humains, de drogues, de criminalité organisée ou de terrorisme, les policiers savent, partout, qu'il n'est possible de faire face à ces menaces que si tous les pays sont en mesure de mettre en commun des informations et qu'aucun d'eux n'est exclu de l'échange en question.

Voilà pourquoi les gouvernements devraient reconnaître que la coopération policière internationale est essentielle si nous voulons protéger les populations contre les malfaiteurs dangereux, et nous ne devons pas laisser la politique faire obstacle à l'accomplissement de cet objectif."

C'est ainsi que s'est achevé le discours que j'ai prononcé à Minsk.

Vous constaterez qu'il est aussi à propos et important qu'il l'était le mois dernier à Minsk.

À présent, permettez-moi de vous faire part de certains des enseignements que selon moi, nous avons tirés de cette expérience.

Il me semble qu'il y a cinq principaux points à dégager :

Premièrement, dans le monde de plus en plus politisé dans lequel nous vivons, INTERPOL doit veiller à toujours conserver sa neutralité politique et son indépendance.

Deuxièmement, nous, communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi, devons rester unis et résolus dans notre volonté de coopérer pleinement les uns avec les autres dans le combat que nous menons ensemble contre la criminalité, sans considération des tempêtes politiques susceptibles de faire rage autour de nous.

Troisièmement, INTERPOL devrait instaurer un dialogue permanent et structuré avec l'UE, avec d'autres institutions régionales, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales – de sorte qu'elles soient mieux à même de comprendre le rôle central qu'INTERPOL joue dans l'application de la loi au niveau international.

Quatrièmement, lorsque nous votons pour décider du lieu d'une réunion ou d'une conférence INTERPOL quelle qu'elle soit, nous devons réfléchir soigneusement aux implications de notre décision et, une fois cette réflexion terminée, prendre notre décision en toute connaissance de cause.

Cinquièmement, nous avons appris quelque chose sur la force d'INTERPOL et de ses B.C.N. Nous aurions pu quitter Minsk amers et divisés. Au lieu de cela, la question mise aux voix, nos collègues présents dans cette ville ont décidé à l'unanimité de tenir cette session extraordinaire, et vous – vous tous –, par votre présence ici aujourd'hui, faites la preuve que les services de police et autres services chargés de l'application de la loi de la région européenne d'INTERPOL savent faire bloc.

Mon discours a été long, et je vous prie de m'en excuser, mais je jugeais essentiel de mettre la conférence d'aujourd'hui en perspective et de vous indiquer les questions importantes qui nécessiteront toute notre attention aujourd'hui.

Je suis fier de me trouver parmi des professionnels si attachés au maintien de l'unité et de la coopération pleine et entière, dans le combat contre la criminalité que nous menons ensemble.

Le fait que nous tenions cette réunion, ici, aujourd'hui, témoigne de cet attachement.

De cela, je vous remercie, et je vous souhaite une conférence des plus réussies.